

COMMUNIQUE DE PRESSE

Lyon, 23 juillet 2020

#Chiffre

Le chiffre : 25 millions d'euros investis par l'agence de l'eau au 2^e trimestre 2020 en Occitanie pour les projets en faveur de l'eau [Focus : La protection et la gestion du milieu marin]

Au 2^{ème} trimestre de l'année 2020, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a soutenu **298 projets** portés par les collectivités, entreprises, agriculteurs et associations pour améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques, en Occitanie.

Les chiffres clés au 2^{ème} trimestre 2020 en Occitanie

- 45 % des aides (11,3 M€)** sont attribués aux opérations **d'amélioration de l'assainissement et de l'eau potable**, portées par les collectivités, avec :
 - 6,6 M€ pour la réduction de la pollution domestique, dont 3,9 M€ pour le traitement des eaux usées et 2,7 M€ à leur collecte, notamment en zone de revitalisation rurale (1,3 M€).
 - 4,7 M€ pour l'eau potable, dont 2,9 M€ pour mettre à niveau les équipements des collectivités rurales et 1 M€ pour reconquérir la qualité de l'eau des captages prioritaires.
- 30 % des aides (7,5 M€)** vont à la **réduction des pollutions agricoles**, dont la quasi-totalité (7,4 M€) est déléguée à l'Agence de Services et de Paiement pour le versement d'aides directes aux agriculteurs, en vue de soutenir les changements de pratiques, dont la conversion à l'agriculture biologique, sur des territoires où la qualité de l'eau est dégradée.
- 14 % des aides (3,6 M€)** bénéficient aux **milieux aquatiques**, notamment pour restaurer le fonctionnement naturel des rivières (1,4 M€), ainsi que pour animer les actions à conduire (1,7 M€).
- Près de 7 % des aides (1,7 M€)** visent une **meilleure gestion de la ressource en eau**, dont 0,9 M€ pour optimiser le partage entre usages et 0,8 M€ pour réduire les fuites des réseaux d'eau potable.



Parmi les projets aidés, des opérations remarquables

GARD La mise aux normes de la station d'épuration du village de Laudun-l'Ardoise

La communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dotée des compétences eau et assainissement sur les 44 communes autour de Bagnols-Sur-Cèze, met en conformité la station d'épuration de Laudun, qui traite les eaux usées du centre historique de la commune. Les travaux sur cette station dotent la collectivité d'un équipement d'une capacité de 7 600 équivalents-habitants, d'un traitement pour éliminer l'azote et le phosphore, ainsi que d'une désinfection par rayons ultra-violet des eaux épurées avant rejet dans la Tave, affluent de la Cèze, afin de préserver les zones de baignade aval. Elle sera également dotée d'un bassin d'orage pour limiter les déversements d'eaux usées non traitées par temps de pluie. Parallèlement seront réalisés des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement. Pour ces travaux, la communauté d'agglomération reçoit de l'agence de l'eau une aide de 1,6 M€, dont 0,7 M€ en avance remboursable et 50 000 €, au titre du nouvel appel à projets « Rebond Eau Biodiversité Climat ».

GARD Une nouvelle station d'épuration à Remoulins

Le syndicat intercommunal des eaux de Remoulins et Saint-Bonnet-du-Gard, qui regroupe les communes de Remoulins, Castillon-du-Gard et Saint-Bonnet-du-Gard réalise une nouvelle station d'épuration intercommunale à Remoulins pour traiter les eaux usées de ses communes adhérentes, mais également celles de la commune voisine, Vers-Pont-du-Gard et du site touristique du Pont-du-Gard. Ce projet permet de supprimer les deux ouvrages d'épuration obsolètes du syndicat et de la commune de Vers, dont le rejet s'effectue actuellement en amont du site touristique du Pont-du-Gard. Les performances attendues sur le nouvel ouvrage visent le traitement de l'azote et du phosphore, ainsi que la qualité baignade avec une désinfection des eaux épurées, avant rejet dans le Gardon. Le syndicat est maître d'ouvrage de la construction de la nouvelle station et la commune de Vers-Pont-du-Gard construit le réseau de transfert de ses effluents vers le nouveau site de traitement intercommunal, soit la pose de près de 7 kilomètres de canalisation et la construction d'un bassin d'orage de 300 m³ afin de réduire les déversements d'eaux usées non traitées en période de pluie dans le Gardon. L'agence de l'eau attribue au syndicat une aide de 1,5 M€ et à la commune de Vers-Pont-du-Gard une aide de 1 M€.

HERAULT Une étude pour l'émergence d'une gouvernance littorale sur le Golfe d'Aigues Mortes

Les quatre intercommunalités du Grau-du-Roi à Sète, la Communauté de communes Terre de Camargue, le Pays de l'Or Agglomération, Montpellier Méditerranée Métropole et Sète Agglopol Méditerranée, engagent une réflexion pour la mise en place d'une gouvernance sur le Golfe d'Aigues Mortes. Ce secteur côtier, caractérisé par des habitats marins très divers, est sous l'influence des cinq bassins versants principaux que sont le Lez et la Mosson, le Vistre et le Vidourle et le Rhône. La gestion des enjeux environnementaux (préservation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, problèmes d'érosion côtière et risques de submersion marine) et de l'organisation des différents usages (baignade, pêche ...) sont actuellement pris en charge par de nombreux acteurs locaux, dont les interventions risquent donc de rester ponctuelles et sans cohérence globale. L'étude vise à faire émerger une stratégie de gestion intégrée avec une gouvernance dédiée afin de coordonner les projets en mer, sur le littoral et sur les bassins versants des cours d'eau. Pour l'étude de préfiguration de cette gouvernance, l'agence de l'eau attribue à la communauté d'agglomération du pays de l'Or, mandataire de la commande, une subvention de 50 000 €.

FOCUS SUR LES AIDES DE L'AGENCE DE L'EAU POUR LA PROTECTION ET LA GESTION DU MILIEU MARIN DES BASSINS RHONE-MEDITERRANEE ET DE CORSE

13 millions d'euros ont été investis au 1^{er} semestre 2020 par l'agence de l'eau ce qui correspond à **505 projets** portés par les collectivités, les entreprises et associations dont **90% des actions concernent la réduction des apports polluants à la mer.**

- **83 % des aides pour réduire les apports polluants à la mer** dont :
 - 7,1 M€ pour réduire les pollutions domestiques, dont 2,2 M€ pour la pollution pluviale,
 - 3,6 M€ pour réduire les pollutions agricoles,
 - 374 000 € pour réduire les pollutions toxiques industrielles.
- **12% des aides vont à la surveillance du milieu marin** dont :
 - 1 M€ pour surveiller la qualité écologique du milieu marin et les pressions,
 - 710 000 € pour mieux connaître la biodiversité marine et le fonctionnement du milieu.
- **5% des aides vont à la préservation et la restauration écologique du milieu marin** dont :
 - 360 000 € pour restaurer les fonctions écologiques perdues des petits fonds côtiers sur les secteurs où la pollution est aujourd'hui maîtrisée.

3 axes majeurs guident l'action de l'agence de l'eau

1. **réduire les apports de polluants à la mer** avec une priorité à la gestion des eaux pluviales afin de continuer à améliorer la qualité chimique du milieu et de répondre aux enjeux de contamination de la chaîne trophique ;
2. **améliorer la connaissance**, notamment sur la biodiversité marine et la surveillance des écosystèmes marins et des pressions qui les affectent ;
3. **ne pas dégrader le milieu et le restaurer** avec une priorité pour protéger l'herbier de posidonie des ancrs des gros bateaux, en synergie avec le renforcement récent de la réglementation relative aux mouillages par le Préfet maritime de Méditerranée.

A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - www.eaurmc.fr | www.sauvonsleau.fr

L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, qui a pour mission la reconquête du bon état de l'eau et des milieux aquatiques. En application du principe pollueur-payeur, elle perçoit des redevances fiscales payées par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs, en fonction des volumes qu'ils prélèvent et de la pollution qu'ils rejettent. L'argent ainsi collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations qui agissent pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux : améliorer les systèmes d'assainissement, réduire la pollution par les substances toxiques, économiser et partager l'eau, reconquérir la qualité des eaux des captages dégradés par les pollutions diffuses (pesticides et nitrates), préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des milieux marins et des zones humides dégradées ou menacées ... L'agence de l'eau agit dans le cadre d'un programme d'intervention 2019-2024 qui fixe les grandes priorités d'action pour 6 ans. L'agence dispose d'une capacité d'aide annuelle d'environ 440 M€ et emploie 340 personnes.

CONTACTS PRESSE

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse ● Marie-Claire Lunven ● 04 72 71 27 24 ● marieclaire.lunven@eaurmc.fr
Agence Plus2sens ● Laurence Nicolas ● 06 64 50 59 50 ● laurence@plus2sens.com
● Stéphanie Bonnamour ● 06 60 58 45 45 ● stephanie@plus2sens.com